

Saint-Justin, le 20 02 2023

Mesdames et Messieurs les infirmier-e-s
de la Communauté des Communes Landes Armagnac (CCLA),

Dans le contexte de désertification médicale annoncée sur notre territoire, la CCLA n'a sur les 3 prochaines années qu'une visibilité très fragmentée du nombre de ses médecins généralistes : si 3 médecins ont annoncé officieusement leur intention d'arrêter en fin d'année 2023 et 1 autre évoqué l'intention de changer d'activité dans les 2 années à venir, il n'y a pour l'instant que la certitude de l'arrêt d'activité des 2 médecins du Pôle Santé des Bastides (PSB) au 31 12 2025.

Sur les 9 médecins actuellement encore en activité sur la CCLA, on peut prévoir raisonnablement (en pariant sur un renouvellement optimiste de 50%) qu'en 2026 leur nombre sera réduit à 4 ou 5.

Si le nombre d'actes médicaux se maintient en l'état (57 000 actes par an environ sur l'année 2021 pour les 9), et si le mode de fonctionnement de leur activité n'évolue pas, la pression sur les 4 ou 5 restants ou présents sera difficile à tenir.

L'organisation pluri-professionnelle des maisons de santé (MSP), l'apport d'assistantes médicales (AM), la création de nouveaux postes de secrétariats téléphoniques, le partage des agendas, le partage des fichiers sont autant de moyens de réduire cette pression et permettre la réorganisation de la prise en charge des soins sur le territoire. Ce sont autant de moyens dont s'est emparé le PSB et dont se sont emparés ou vont s'emparer d'autres MSP.

Un autre moyen est celui d'anticiper la formation et l'installation d'Infirmières de Pratique Avancée (IPA) sur la CCLA pour absorber et tamponner une partie du flux de demandes de soins primaires de personnes brutalement confrontées à la saturation des médecins encore là et l'absence probable de nouveaux venus.

Un-e IPA est un-e infirmier-e expérimenté-e de 3 ans au moins qui, après obtention d'un diplôme d'état en 2 ans, peut, dans la spécialisation choisie de *Pathologie chronique stabilisée*, s'installer au sein d'une MSP pour participer à son projet de santé multi-professionnel.

Cette formation a un coût professionnel (6000 € par an environ) et personnel (l'absence de salaire pendant les 2 ans de formation) dont une partie est prise en charge par les ARS.

Toutes les informations sur le sujet sont ici :

- Inscription: <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Etudes-paramedicales/DE-IPA-Diplome-d-etat-d-infirmiers-en-pratiques-avancees> (prochaines inscriptions en juin 2023 pour le cycle septembre 2023 - juin 2024 / sept 2024 - juin 2025)
- Aides ARS : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/infirmiers-en-pratique-avancee-ipa-en-nouvelle-aquitaine>
- Paiement forfaitaire et à l'acte : <https://www.ameli.fr/landes/infirmier/exercice-liberal/vie-cabinet/installation-liberal/exercice-des-infirmiers-en-pratique-avancee>

L'association Pôle Santé des Bastides (PSB) a donc décidé de promouvoir de manière non exclusive pour sa MSP Multi-Site la formation d'au moins 2 IPA avec l'aide et le soutien de la CCLA (frais de participation au coût de l'inscription et indemnisation de la perte de revenu pendant la durée de la formation).

Avant de lancer un appel à candidature hors du territoire, il a semblé raisonnable au PSB de s'adresser d'abord à tous les professionnel-le-s infirmier-e-s de la CCLA pour leur proposer de participer à l'évolution de son projet de santé.

Si vous êtes intéressé-e par ce projet ou si vous souhaitez plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous par courrier, courriel ou téléphone.

Dans l'attente de vous rencontrer ou d'échanger avec vous autour de ce projet, bien respectueusement

Thierry GOURGUES
président du Pôle Santé des Bastides